**Duras : écrire et vivre le patrimoine**

Intervention de Jean-Claude Ragot aux Journées d’étude sur Platier,

la Maison de Lot-et-Garonne de Marguerite Duras

Samedi 19 septembre 2020 16h30

Je remercie l’Association Marguerite Duras de son invitation, de votre invitation, aux Journées d’étude sur Platier, et je suis heureux de pouvoir m’adresser à vous, même si je le fais à distance.

Michèle Ponticq m’avait demandé de faire une sorte de synthèse à l’issue de votre journée de travail. Cela me sera difficile, puisque je n’ai pas participé à vos échanges. Mais je vais profiter de cette occasion pour vous rappeler quelques principes auxquels je crois en matière de projet culturel patrimonial à vocation territoriale.

Lorsqu’une collectivité locale, une commune, une communauté de communes, un département, s’implique financièrement dans un projet patrimonial, c’est généralement pour deux raisons :

* D’abord pour conserver la mémoire d’un lieu ou d’une personne qui compte.

C’est le devoir de mémoire que nous devons préserver, dans une époque où les faits et les informations sont consommés dans l’instant et s’effacent aussitôt. Pierre Nora, grand historien, éditeur chez Gallimard, a défini le Lieu de mémoire comme « une unité significative, d’ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique d’une quelconque communauté »

Cette première raison est donc de l’ordre du symbole, mais elle est très importante car elle contribue à construire l’histoire et l’identité de la communauté de destin que constitue la population intéressée.

* La deuxième raison est d’ordre économique : c’est l’espoir d’attirer une fréquentation touristique supérieure avec les retombées économiques attendues au bénéfice du tissu local. Cette raison est plus intéressée, mais il est légitime que la collectivité qui investit financièrement dans un projet patrimonial en attende un retour.

Ainsi, notre problématique est de tenter de concilier ces deux objectifs, l’objectif culturel et mémoriel, et l’objectif économique. C’est possible, mais à condition de respecter quelques règles que je vais vous présenter.

Caroline Casseville, spécialiste de la médiation du littéraire, vous a montré comment le lieu peut faire lien avec l’œuvre, comment la maison de l’écrivain conduit à l’écrit.

Joëlle Pagès-Pindon, spécialiste de Duras, a montré la place de l’imaginaire des ruines dans l’œuvre de l’auteure, donnant ainsi tout sa valeur au Platier,

et Hélène Sirieys, spécialiste du paysage, a évoqué ce qui constituait la poésie d’un lieu.

Je m’appuie sur ces trois communications pour vous dire qu’il ne faut intervenir sur un lieu patrimonial qu’avec la plus grande prudence, j’allais dire « avec des pincettes ». La collectivité peut avoir la tentation d’envoyer ses services techniques, comme elle le fait pour une bordure de trottoir ou une cour d’école, puisqu’il s’agit d’une propriété municipale. Attention, danger !

Lorsque j’étais directeur de Malagar, l’ancien domaine de François Mauriac du côté de Langon en Gironde, devenu propriété de la Région, les services techniques régionaux, en charge du Parc de Malagar, se sont mis en tête de restaurer le verger, qui avait été en effet mal entretenu. Et un beau matin, j’ai vu arriver une entreprise qui avait pour mission de raser le verger ancien et d’arracher toutes les souches, de laisser en jachère toute une année, puis de replanter des espèces régionales intéressantes, en augmentant le nombre de rangées, de façon à en faire une vitrine du conservatoire végétal régional. Un projet peut-être intéressant en lui-même, mais qui n’avait rien à voir avec le verger familial des Mauriac. Et comme l’ensemble du domaine avait été classé quelques années plus tôt monument historique, y compris le parc, l’accord préalable du ministère de la culture s’imposait. Mais les services techniques l’ignoraient, et ils n’avaient procédé à aucune concertation.

Le personnel de Malagar, les guides et les médiatrices, ont menacé de s’enchainer autour des arbres et d’appeler la presse pour empêcher leur abattage, et j’ai dû appeler en urgence le directeur général de la collectivité pour tout stopper.

Résultat : le président de la Région a confié l’entretien du domaine à l’association gestionnaire que je dirigeais, qui a donc recruté deux jardiniers, et nous avons mis en place un plan de gestion du parc en accord avec la DRAC, en faisant appel à une architecte paysagiste spécialiste du patrimoine. Et le verger est restauré par étapes sur le long terme, en respectant l’idée de verger familial offrant un peu de chaque variété de fruit suivant les saisons.

Ce que je veux dire, c’est que ce qui constitue « l’esprit du lieu » est fragile, et que pour le conserver, les plus grandes précautions sont à prendre. Il ne s’agit pas de s’opposer aux services techniques, il ne s’agit non plus de les laisser travailler seuls, mais il faut au contraire entrer en concertation avec eux, sur un autre mode que celui des services municipaux habituels, car il s’agit de patrimoine.

Prenons un autre exemple, celui du chalet de la famille Mauriac à Saint-Symphorien, dans les Landes girondines. Lorsque la famille décide de le vendre, Jean Lacouture convainc Alain Rousset de l’acheter, puisque la Région est déjà propriétaire de Malagar. Après plusieurs études, la Région décide de restaurer le chalet dans le but d’y installer des auteurs en résidence.

Concours d’architectes, sur la base d’un cahier des charges établi par les services techniques régionaux. Je suis reçu pour consultation par la Commission des marchés, qui choisit finalement l’équipe la moins-disante, alors que je préconisais de retenir la proposition la plus adaptée à la conservation de ce chalet à l’architecture arcachonnaise, où Mauriac enfant passait ses vacances. Le projet retenu prévoyait de transforme profondément l’existant pour le rendre plus moderne et conforme aux normes en vigueur, avec ascenseur à l’arrière et salle traiteur à la place de l’ancienne cuisine traditionnelle.

Pas moyen de me faire entendre des services (« tu nous casses les pieds avec ton devoir de mémoire »). En désespoir de cause, j’obtiens que la commission culture de la Région puisse se réunir sur place pour se faire présenter le projet par les architectes.

Stupeur des élus ! Comment, vous retirez toutes les boiseries du salon ! Vous modifiez l’escalier principal ! Vous supprimez la grande cheminée et vous détruisez le potager de la cuisine, alors que c’est un meuble traditionnel ici, très recherché !

Le projet a été stoppé et complètement revu.

Le chalet a été très fidèlement restauré en extérieur par des entreprises du patrimoine agréées, et l’intérieur a conjugué une restauration respectueuse avec un ameublement tout à fait contemporain.

Ce qui est remarquable, c’est que tous les écrivains, artistes ou vidéastes qui viennent en résidence au Chalet aujourd’hui sont immédiatement frappés par l’atmosphère du lieu, dans lequel Mauriac et son œuvre restent présents, mais sans que cette présence perturbe leur propre création, au contraire…

Dans cet exemple aussi, préserver l’esprit du lieu a été la clé de la réussite du projet contemporain qui y a trouvé sa place.

Je vais prendre la question sous un autre angle. La plupart des équipements touristiques ou culturels ont été conçus en fonction de leur usage : pensons à un parc d’attraction,

à un théâtre, à un musée, à une salle polyvalente. La réglementation des établissements recevant du public s’applique à eux, et la capacité de leurs salles, les accès, les issues de secours, les parcs de stationnement sont définis au préalable.

À l’opposé, la Maison d’écrivain est un lieu intime, à l’origine privé, dont le propriétaire initial a constitué sa « collection » (l’ameublement, la décoration, l’affectation des pièces, la position des bibliothèques, etc.). Mais en fait, ce ne sont pas les objets eux-mêmes ou leur juxtaposition qui sont intéressants, mais leur lien avec l’écrivain, et dans le meilleur des cas, avec l’œuvre, qui fait sens.

Si l’on veut préserver l’esprit du lieu, si l’on souhaite faire ressentir au visiteur l’atmosphère de la demeure à l’époque où l’auteur y vivait, il est nécessaire de conserver la maison le plus possible « dans son jus ». De mon point de vue, ceci veut dire que toute intervention va modifier l’atmosphère, et risque de diminuer l’impact de l’esprit du lieu.

Mais je suis bien conscient que si on ne fait aucune intervention, y compris muséographique, il va manquer une présentation de la biographie de l’auteur, de son œuvre, etc. et c’est pour cela que je propose d’avoir à côté de l’espace d’habitation- lorsque c’est possible dans les locaux dont on dispose, mais ce n’est pas toujours le cas- un deuxième lieu que l’on peut transformer en espace d’exposition/médiation. Et là, toutes les technologies actuelles sont possibles : image, son, ressources interactives et autres.

En somme, les deux espaces sont complémentaires : le visiteur va découvrir, ressentir l’esprit du lieu dans la propriété préservée, et il va ensuite s’informer sur la vie et l’œuvre de l’écrivain, à son propre rythme. Mais cette articulation espace conservé/espace d’interprétation dépend bien sûr de la taille et de la disposition des lieux.

Dans le cas de Malagar que je citais tout à l’heure, il s’agit d’une ancienne propriété viticole, où les communs (étable, écurie, grange ) ont été équipés pour recevoir la librairie, la billetterie, le centre de documentation, et les bureaux, ce qui a permis de préserver en totalité la maison d’habitation. Pour la Villa Mont-Noir, ancienne propriété de Marguerite Yourcenar dans le Nord, la Maison est totalement préservée et l’équipe administrative est installée dans les communs qui se trouvent à proximité dans le parc. Exemple différent : la Maison de Mallarné, située à Vulaines en bordure de Seine et près de la forêt de Fontainebleau, est beaucoup plus petite. La personne qui assure l’accueil et la billetterie est installée dans le couloir de l’entrée, avec un équipement inadapté et inconfortable. Aux dernières nouvelles, le Département, propriétaire de la Maison, a pu acquérir après de longues négociations un entrepôt voisin, dans lequel il a installé un espace d’exposition et des bureaux pour le personnel.

Et puis il y a aussi le cas de la Maison qui n’a plus aucune trace de la présence de l’auteur. Faut-il faire un travail de reconstitution, en essayant de trouver des meubles de la même époque et de refaire des décors à partir de documents d’archives? Je n’y suis pas favorable, l’ensemble peut paraître factice, car il est très difficile de recréer l’esprit du lieu. Regardons l’expérience de la Maison de Rimbaud à Charleville-Mézières. La Ville a acheté la maison natale de Rimbaud, dans laquelle il a vécu jusqu’à l’âge de dix ou douze ans. Cette maison de trois étages avait été vendue puis louée à de nombreuses personnes, et il ne restait plus rien de l’époque, sauf sa localisation et une sorte de petite construction en fond de jardin. De cette maison vide, la Ville a accepté de faire un espace d’évocation. À partir d’un cahier des charges thématique (les régions du monde où Rimbaud a vécu), chaque pièce a été confiée à un plasticien ou à un vidéaste, avec pour mission de montrer ce que Rimbaud évoquait pour lui. Dans cette “Maison des Ailleurs” vide de tout mobilier, le visiteur découvre un parcours artistique évoquant des œuvres du poète, à travers les pays qu’il avait traversés. D’ailleurs, Rimbaud n’aimait pas cette maison et passait son temps à voyager, voyages auxquels le public est ainsi invité.

Quand vous sortez de cette visite, vous avez vécu une expérience poétique et artistique, mais vous n’avez pas les informations attendues sur la vie et l’œuvre de l’auteur. Pour combler ce manque, la Ville a décidé de restaurer un ancien moulin se trouvant à une centaine de mètres pour en faire un musée Rimbaud plus classique: on y trouve des documents, des photos, des cartes, des éléments sur sa vie, des informations sur ses écrits. Le visiteur dispose ainsi, avec l’ensemble Maison + Musée, d’un espace d’évocation et d’un espace d’interprétation, avec une approche sensible d’un côté et une approche plus informative, plus pédagogique de l’autre.

Vous avez bien compris mon message : d’abord conserver et protéger.

Mais, nous ne sommes pas à un paradoxe près. Si notre premier objectif est de préserver le pouvoir d’évocation du lieu, en le respectant, il ne faut pas non plus l’enfermer dans le passé. C’est notre deuxième paradoxe : un lieu de mémoire reste intéressant dans la mesure où il devient aussi un lieu de culture vivante, qui propose au public sur place ou à proximité des lectures, des petites formes théâtrales, des expositions, qui accueille des créateurs et des artistes d’aujourd’hui, ce qui permet de faire dialoguer la création contemporaine avec le lieu et l’œuvre, renforçant par là-même son intérêt.

Comment s’organiser concrètement pour gérer ces paradoxes et travailler dans la cohérence ?

Le plus important est de se doter de structures de travail réunissant les différents partenaires (collectivités, association littéraire, universitaires, ayants-droit, Drac et Région) et d’une vision à long terme dans le cadre d’un schéma de développement.

On peut tout à fait s’inspirer de la démarche bien connue dans le monde des musées et des bibliothèques du « Projet Scientifique et Culturel », le PSC . De quoi s’agit-il ?

C’est un document opérationnel et stratégique qui définit l’identité et les orientations de l’établissement.

Il est une référence commune pour l’équipe de l’établissement et sa tutelle : il nécessite un travail en commun important et engage l’une comme l’autre sur le devenir du projet.

Il est sélectif dans ses propositions et doit dégager des priorités.

Je précise que les conseillers de la DRAC et les chargés de mission du patrimoine de la Région connaissent parfaitement la démarche et peuvent vous accompagner.

Le PSC est un document partagé et d’appropriation, c’est un bilan de ce qui existe, et un projet de ce qu’on va faire. Il suppose bien entendu qu’un responsable scientifique du projet soit désigné (issu de l’association Marguerite Duras, pourquoi pas ?), mais ce n’est pas un document rédigé d’une seule main, c’est au contraire l’occasion de poser les bonnes questions avant, et de faire des choix sélectifs en privilégiant l’intégration du projet dans son environnement.

Car il est un dernière dimension qu’il faut souligner : le projet ne peut pas être envisagé pour lui-même, de façon autonome, surtout lorsque la collectivité s’engage financièrement. Il doit trouver sa cohérence dans l’orientation retenue par la collectivité, en l’occurrence quant à la place qu’elle souhaite donner dans l’identité du territoire à l’œuvre et à son auteure, d’autant plus que celle-ci a justement choisi pour nom de plume le nom de la commune.

Et c’est tout l’intérêt des tables-rondes que vous projetez entre élus, habitants, commerçants, associations, étudiants, etc. que de faire élaborer en commun ces réponses, comme peut l’être également le travail avec les scolaires et leurs enseignants.

Car il est vrai qu’ « écrire et vivre le patrimoine » est une œuvre collective essentielle pour inscrire le territoire dans l’esprit et le cœur de la population et de ses visiteurs.

Jean-Claude RAGOT